

ANFH AUVERGNE
26 rue le Corbusier
63800 COURNON D'AUVERGNE CEDEX 1

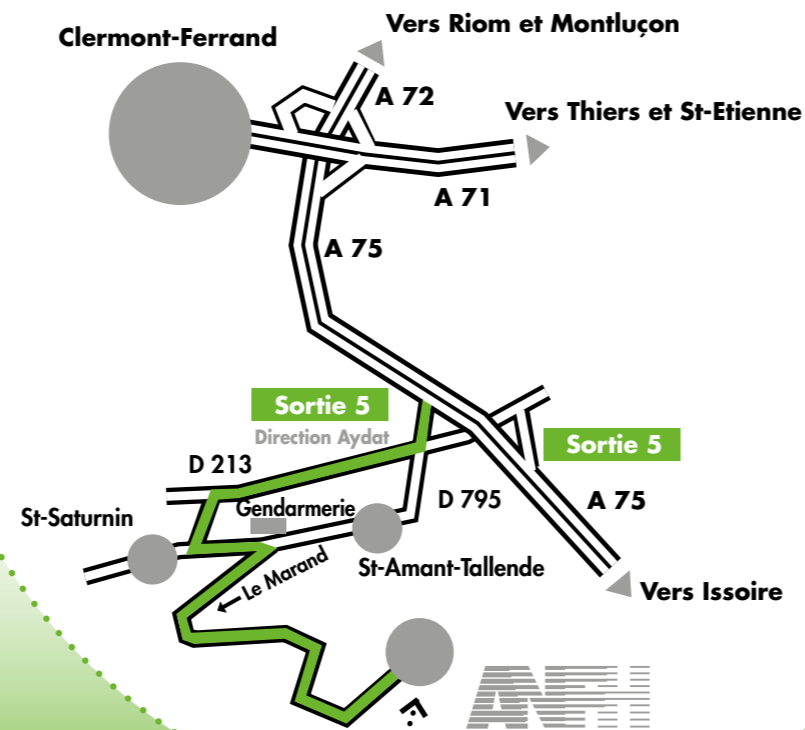
JOURNÉE D'INFORMATION

ANFH
AUVERGNE

JOURNÉE D'INFORMATION

ANFH
AUVERGNE

COMMENT S'Y RENDRE ?



CAPPA
Domaine du Marand

PEFC 10-31-1829
Imp. Decombat - Gerzat - 04 73 25 06 62

ACHATS RESPONSABLES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jeudi

16 JUIN
2016

ST-AMANT-TALLENDE (63)

Animée par CKS Santé

PUBLIC CIBLE

Tout agent de la Fonction
Publique Hospitalière

OBJECTIF

Comprendre les enjeux
du développement
durable en milieu
hospitalier

Pour tous renseignements,
prendre contact avec
votre service formation,
inscription **jusqu'au 6 juin 2016**



ACHATS RESPONSABLES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROGRAMME

Jeudi
16 JUIN 2016
DOMAINE DE MARAND

- 08h30 • **Accueil des participants**
- 09h00 • **Animation de la journée par l'organisme CKS Santé Aurore LERMANT (Consultante) - Maxance BARRE (Manager)**

Le développement durable et les achats publics

Comprendre les enjeux du développement durable en milieu hospitalier

- Qu'est-ce que le développement durable ?
- Qu'est-ce qu'un achat responsable ?
- Quelle est la stratégie et les objectifs nationaux en matière d'achats responsables ?

Concilier achats responsables et code des marchés publics

Savoir ce que dit le code des marchés publics et les modalités de passation de marchés intégrant des clauses développement durable

- Quelles sont les directives européennes et leurs conséquences en droit français en matière d'achat responsable ?
- Comment préparer son marché, de la définition du besoin à son exécution ?

Intégrer des clauses sociales dans ses achats

Connaître les différentes clauses sociales et leurs modalités d'intégration dans la commande publique

- Les marchés réservés et les obligations légales
- Qu'est-ce qu'une clause sociale et comment la formuler ?
- Comment faciliter l'accès des établissements à la commande publique ?
- Exemples pratiques

• Pause

Intégrer des clauses environnementales dans ses achats

11h15
à
12h15

Connaître les différentes clauses environnementales et leurs modalités d'intégration dans la commande publique

- Qu'est-ce qu'une clause environnementale et comment la formuler ?
- Quel usage faire des écolabels ?
- Exemples pratiques

Les différentes étapes d'un achat responsable

Savoir quand et comment intégrer des clauses développement durable dans ses achats

- Comment bien définir son besoin ?
- Comment analyser les offres ?
- Comment bien suivre son marché ?

• Repas

Piloter et valoriser sa politique « achats responsables »

Pouvoir mettre en place une politique « achats responsables » dans son établissement (méthodologie, indicateurs...)

- Quels sont les bons indicateurs d'évaluation des achats responsables ?
- Comment mesurer les progrès réalisés et initier une démarche vertueuse ?
- Exemple de l'analyse en coûts complets

Table ronde : achats responsables et développement durable

14h15
à
16h15

...au CHU de Clermont-Fd

M. Jean-François TIREFORT (Directeur adjoint direction des travaux, achats et logistique) : *réflexion, lancement de la démarche et limites*

... au CH d'Aurillac

M. Vincent APCHIN (Ingénieur hospitalier - direction achats, logistique et technique) : *réflexion et lancement de la démarche*

... à l'EHPAD de Maurs

M. Mounir BELHAFIANE (Directeur) : *Présentation des bonnes pratiques*

... au CH de Bourbon l'Archambault

Mme Nora DURAND-TILLIER (Responsable des services économiques) : *Présentation des bonnes pratiques – 2 exemples.*

• Clôture de la journée

Des temps de questions/réponses avec la salle sont prévus au cours de la journée.

COUPON RÉPONSE

(Pour toute inscription, merci de contacter votre service formation **avant le 6 juin 2016**.
Toute inscription sera validée **dans la limite des places disponibles** – pas de convocation.)

Nom : Prénom :

Grade : Etablissement :

Souhaite participer à la journée « **ACHATS RESPONSABLES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE** » le jeudi 16 juin 2016

A : Signature du directeur :

Le : Cachet de l'établissement :

Les frais d'organisation, de repas et d'animation sont pris en charge par l'ANFH Auvergne sur les crédits mutualisés au niveau régional. Les frais de déplacement sont à la charge de l'employeur et peuvent être affectés sur l'enveloppe du plan 2.1 %.